

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018

TRANSACTION - VENTE

- Rémunération forfaitaire de 3.000 € TTC pour un prix de vente inférieur à 50 000 € du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 50 000 € et 150 000 € : 6 % TTC du prix de vente
- Pour un prix de vente supérieur à 150 000 € : 5 % TTC du prix de vente

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :**

Non facturés

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

Honoraires à la charge du bailleur : 10 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires à la charge du locataire : 10 € TTC par m² de surface habitable

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable

Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable

